

RAPPORT ESG
Environnement Social
Gouvernance
2024



SIREN 785 151 689

Rapport arrêté par le Conseil d'Administration du 03 juin 2025

Préambule

La Mutuelle réaffirme sa raison d'être et sa vision, guidant ses actions selon une démarche environnementale, sociétale et démocratique. Depuis plusieurs années, elle intègre les principes de développement durable et de responsabilité sociétale dans ses activités, s'appuyant sur des valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie.

En inscrivant sa raison d'être et sa vision dans un plan stratégique triennal, la Mutuelle s'engage à promouvoir le bien-être collectif de ses adhérents, salariés et administrateurs. Elle poursuit l'alignement progressif de son fonctionnement interne et de sa politique financière aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Raison d'être : *Innover et garantir à chacun l'accès aux soins aujourd'hui et demain.*

Vision : *Contribuer à bâtir une société où prévention, santé et accompagnement sont essentiels. Notre priorité est d'évoluer ensemble pour offrir, à chaque étape de la vie, des solutions de qualité adaptées aux besoins et budgets de tous.*

Environnement

Optimisation des déplacements professionnels :

La Mutuelle privilégie les transports en commun pour les déplacements professionnels de ses salariés à l'exception des commerciaux itinérants équipés de véhicules hybrides. Elle encourage également le télétravail, le covoiturage, le vélo et les transports en commun, réduisant ainsi son empreinte carbone tout en améliorant le bien-être de ses collaborateurs.

Depuis 2021, deux bornes de recharge électrique sont à disposition du public, bénéficiant aux salariés et au voisinage.

En 2023, la Mutuelle a soutenu la mobilité douce en facilitant l'accès aux aides gouvernementales pour l'utilisation de vélos et trottinettes, électriques ou non. De plus, elle subventionne intégralement le transport PAM pour un salarié à mobilité réduite.

- **Notre stratégie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Dématérialisation et digitalisation des services :

En favorisant les interactions en ligne, la dématérialisation des processus administratifs et la diffusion électronique des documents, la Mutuelle adopte une approche écologique. Cette transition réduit significativement la consommation de papier, limite l'impact sur les forêts et optimise la gestion des données, tout en diminuant les déplacements et les émissions de carbone.

- **Vers une gestion plus efficace et durable**

Gestion responsable des déchets :

La Mutuelle a mis en place des systèmes de destruction des déchets papier, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associée à la décomposition des déchets, et à la prévention de la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Cette initiative reflète son engagement envers la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources.

- **Vers la réduction de l'empreinte carbone.**

Choix de partenaires écoresponsables :

En sélectionnant des fournisseurs intégrant des critères environnementaux dans leur production, la Mutuelle réduit son empreinte écologique et favorise une chaîne d'approvisionnement responsable.

Elle collabore avec des partenaires privilégiant des matériaux écologiques et des circuits courts, notamment en choisissant des imprimeurs respectueux de l'environnement.

- **Pour une alliance avec des partenaires et fournisseurs respectueux de l'environnement.**

Installation de fontaines en réseau :

La Mutuelle a remplacé les fontaines à bonbonnes par des fontaines en réseau dans ses locaux réduisant l'utilisation de plastique à usage unique et favorisant une gestion plus efficace de l'eau. Cette initiative diminue également les livraisons et la circulation de camions, contribuant à la réduction de la pollution.

- **Un pas vers la durabilité.**

Social

Dans le cadre de son axe stratégique visant à devenir une marque employeur attractive, la Mutuelle poursuit son engagement envers ses salariés. La Direction réunit mensuellement le Comité Social et Économique, répondant aux questions organisationnelles des salariés via une boîte aux lettres dédiée.

Les informations sur l'activité et la stratégie de la Mutuelle sont communiquées lors de réunions mensuelles au Comop et trimestriellement à l'ensemble du personnel associant ainsi tous les collaborateurs à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

Les collaborateurs sont ainsi informés et associés à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, dans l'objectif de créer de la valeur et du sens pour tous à tous les niveaux hiérarchiques.

La mobilité interne est encouragée pour garantir une évolution professionnelle avec des formations adaptées aux besoins identifiés lors des entretiens professionnels. La Mutuelle collabore avec l'ANEM et des partenaires de prévoyance pour proposer des actions sociales aux salariés.

Elle agit également avec des partenaires pour promouvoir un impact territorial en accompagnant les populations les plus défavorisées, en organisant des challenges autour de causes nationales (course de la jonquille, octobre rose, collectes pour les Restos du Cœur, etc.).

D'autres actions sont entreprises avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion pour lutter contre l'exclusion sociale et numérique.

Des actions de mécénat sont entreprises avec des associations telles que FACE et le Racing Club de France Football, collectant des vêtements et distribuant des jouets pour les familles défavorisées.

Promotion de la santé mentale au travail :

La Mutuelle met en place des initiatives visant à soutenir la santé mentale de ses employés telles que des programmes de sensibilisation, des formations à la gestion du stress et l'accès à des services de soutien psychologique.

Favorisation des consultations médicales à distance :

En favorisant la téléconsultation, la mutuelle encourage un mode de vie plus durable.

En évitant les trajets longs et coûteux et les temps d'attente vers et dans les cabinets médicaux, les adhérents réduisent leur empreinte carbone personnelle tout en faisant des économies de temps et d'argent.

Elle permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements, mais aussi de limiter la consommation des ressources telles que le carburant et l'énergie.

Aides aux adhérents :

La mutuelle intervient auprès de ses adhérents en difficulté avec des restes à charge importants grâce à l'action de la Commission de Participation Exceptionnelle qui étudie les dossiers et alloue des aides financières.

Gouvernance

Acteur historique de l'économie sociale et solidaire, la Mutuelle défend ses valeurs démocratiques selon les principes de la Mutualité : un adhérent, une voix.

Les adhérents élisent des délégués qui les représentent à l'assemblée générale et votent les résolutions portées à leur connaissance.

Les délégués élisent les administrateurs, qui reçoivent les formations et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mandat de six ans.

Les administrateurs élisent les membres du bureau et participent aux commissions et comités régissant le fonctionnement de la Mutuelle.

La gouvernance respecte strictement les règles édictées par le Code de la Mutualité et est destinataire de toutes les informations opérationnelles.

La parité au sein du Conseil d'Administration est respectée (38 % d'administratrices contre 33 en 2023).

La formation est une exigence forte de la Mutuelle qui impose les formations réglementaires indispensables à la bonne compréhension des enjeux ainsi que des formations plus techniques. Le niveau de compétence individuel et collectif répond ainsi aux exigences de la directive européenne Solvabilité II.

Chaque année, la Mutuelle veille à ce que chaque administrateur respecte l'absence de conflits d'intérêts et les règles de compétence et d'honorabilité obligatoires.

Conclusion

La stratégie d'entreprise de la Mutuelle répond déjà en grande partie aux exigences des trois critères ESG sur la partie extra-financière et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Les actions déjà engagées les années précédentes et qui continueront à se déployer en 2025 renforceront l'engagement de la Mutuelle dans la préservation de l'environnement, au plus près de ses salariés et adhérents et de son territoire dans le respect d'une gouvernance appropriée.

Le document intitulé « Rapport article 29 Loi Énergie et Climat » (rapport 2025 au titre de l'année 2024) présente les informations relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement de la Mutuelle Les Ménages Prévoyants.

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2025 AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Démarche générale de l'entité	4
I. Répartition SFDR	4
II. Notation ESG	6
III. Empreinte carbone	9
IV. Exclusions sectorielles	11
3. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	15
4. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	16
Annexe - Glossaire	18

1. Introduction

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, publié le 27 mai 2021, vise à clarifier et à renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.

Ce document présente **les informations relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement de la mutuelle Les Ménages Prévoyants (LMP).**

Une analyse de portefeuille au 31/12/2024 a été réalisée sur les bases des critères suivants :

- Établissement d'une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon les notations établies par notre agrégateur de données MSCI ESG Research;
- Suivi des paramètres d'exclusion ;
- Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille ;
- Respect de l'Accord de Paris (température implicite supérieure ou non à 2 °C) ;
- Évaluation du risque de dégradation de la biodiversité.

Pour étudier l'ensemble des données du portefeuille de la mutuelle LMP, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation s'appuie sur **la recherche extra-financière de MSCI ESG Research.**

Nous nous référons aux notations ESG établies par MSCI ESG Research, qui classe les entreprises de AAA à CCC (AAA étant la meilleure note). La recherche de MSCI ESG Research repose sur des données publiques provenant de sources telles que :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des États, des ONG et des établissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon le secteur) :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque considéré, en tenant compte de son modèle d'affaires, de sa présence dans certains pays, etc... ainsi que les politiques et actions mises en œuvre pour le gérer.
- De même, s'il s'agit d'une opportunité au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research examine l'exposition de la société à cette opportunité et les initiatives mises en place pour la saisir.

Les notes ainsi définies pour chaque enjeu clé sont agrégées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur étudié, afin de produire une note générale absolue (de 0 à 10/10). Les analystes de MSCI ESG Research attribuent ensuite des notes au sein des secteurs étudiés, allant de CCC à AAA. Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

Les notations sont attribuées suivant une approche "Best-in-Class".

L'année 2023 a servi de point de départ pour le suivi de la performance extra-financière de la mutuelle LMP, lui permettant de fixer des objectifs visant à améliorer les résultats des différents indicateurs fournis dans ce rapport.

2. Démarche générale de l'entité

La mutuelle Les Ménages Prévoyants a mis à jour en 2024 sa politique d'investissement financier et extra-financier.

En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, la mutuelle inscrit sa stratégie d'investissement dans une démarche responsable, alignée avec ses valeurs mutualistes et ses engagements en faveur d'une finance durable. Cette approche vise à concilier la recherche de performance financière avec la maîtrise des risques extra-financiers.

Conformément aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat et aux réglementations européennes applicables, la mutuelle a défini une politique d'investissement intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à toutes les classes d'actifs détenues. Cette démarche repose sur plusieurs piliers :

- L'intégration ESG : prise en compte des critères extra-financiers dans les analyses et décisions d'investissement, en s'appuyant sur des données fournies par des agences spécialisées.
- L'approche d'exclusion et de sélection via une approche "Best-in-class" : exclusion des émetteurs impliqués dans des activités controversées et priorisation des entreprises et instruments financiers alignés avec les objectifs de développement durable.

Afin d'assurer la cohérence entre ses investissements et ses engagements, la mutuelle s'appuie sur des méthodologies de mesure de l'impact ESG, notamment en matière d'empreinte carbone et d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce cadre structurant permet d'adapter en continu la politique d'investissement, en tenant compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques du marché.

En adoptant cette démarche proactive et transparente, la mutuelle réaffirme son rôle d'investisseur institutionnel engagé, conciliant performance financière et impact durable au service de ses adhérents et de la société.

I. Répartition SFDR

Le portefeuille global de la mutuelle LMP s'élève à 25 946 138 € au 31 décembre 2024.

Le **taux de couverture** de produits étant classifié selon la réglementation SFDR¹ (Sustainable Finance Disclosure Regulation), soit les produits articles 6, 8 et 9, dans le portefeuille de la mutuelle LMP **est de 25.92%, soit 6 725 912€,** contre 8 639 690 € (soit 29.49% du portefeuille) en 2023.

Le règlement SFDR définit les produits comme suit :

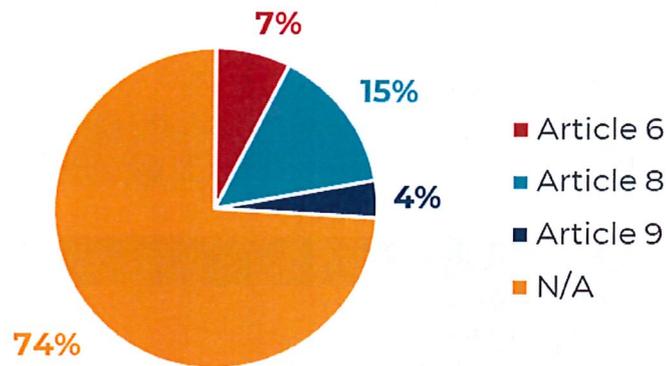
- **Article 6** : ces produits n'ont pas pour objectif la durabilité.
- **Article 8** : la communication associée à ces produits intègre des caractéristiques environnementales et sociales, bien que celles-ci ne constituent pas le point central du produit ni du processus d'investissement. Ces produits mettent en avant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont effectués appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

¹ Règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure ou SFDR » adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne le 27 novembre 2019, avec comme objectif d'établir des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers en matière de durabilité à l'échelle de l'Union Européenne

- Article 9 : ces produits ont pour objectif un investissement durable.

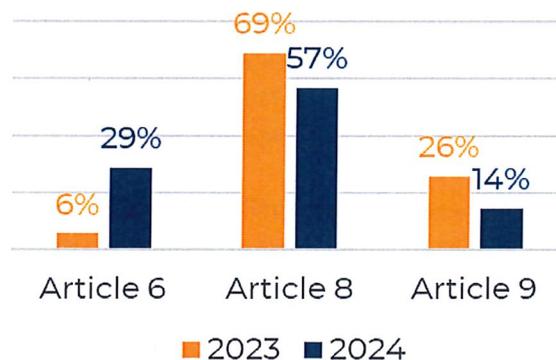
NB : L'Union Européenne devrait dévoiler, dans le courant de l'année, son projet d'amendement de SFDR, en s'appuyant sur les retours des parties prenantes. Il est fortement probable que la classification actuelle (article 6, 8 et 9) soit remplacée par la création de labels ("Sustainable", "Transition", "ESG Collection", "Produits non classifiés").

Classification SFDR du portefeuille



Taux de couverture de 25.92%

La répartition des produits a évolué entre 2023 et 2024, avec notamment le renforcement de produits classifiés SFDR 6 ; cette forte progression est due à l'intégration en janvier 2024 du support "Crédit Coopératif Institutionnels 2", ayant une notation SFDR 6.



Au global, au 31 décembre 2024, nous retrouvons :

Credit Coopératif Institutionnels 2	6
SCPI Allianz Pierre	6
Thematics Europe Selection	8
Ecofi Patrimoine	8
Ecofi Convertibles Euro	8
DNCA Invest Convertibles Euro	8
AEW Commerces Europe	8
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	8
Ecofi Trajectoires Durables	9
Ecofi Agir pour le Climat	9

	Montant	Nombre
Non noté	-	-
Article 6	1 935 406 €	2
Article 8	3 816 492 €	6
Article 9	974 014 €	2

Cette répartition est principalement conçue pour être suivie dans le temps, permettant ainsi d'observer l'évolution du portefeuille de la mutuelle et la prise en compte de ces enjeux par les sociétés de gestion.

II. Notation ESG

L'analyse porte sur le portefeuille d'actifs cotés de la LMP, comprenant les fonds ouverts, les actions et les obligations en direct, les produits structurés et de trésorerie, ainsi que les parts sociales. Il représente 23 757 804€, soit 91.57% du portefeuille global au 31/12/2024.

En conséquence, les produits d'immobilier papier (SCPI) ne sont pas inclus dans l'évaluation ESG du portefeuille.

Pour les fonds ouverts (OPCVM), notre analyse se base sur l'ensemble des titres présents dans le portefeuille au 31/12/2024, à partir des fichiers de transparençation. Nous ne prenons pas en compte la liquidité, les produits dérivés ainsi que les devises.

En ce qui concerne les actions, nous considérons les titres détenus directement ; pour les obligations en direct, les produits structurés et de trésorerie, ainsi que des parts sociales, nous nous référons à l'émetteur.

NB : Dans le cadre de notre rapport ESG 2025, nous avons affiné notre méthodologie en intégrant une couverture plus large des instruments de trésorerie et des produits structurés. Contrairement à l'année précédente, où ces produits n'étaient pas systématiquement attribués à un émetteur spécifique, nous avons cette année pris en compte l'impact ESG des banques émettrices des comptes à terme, DAT et produits structurés. Cette évolution permet une meilleure représentation des risques et opportunités ESG liés aux contreparties financières du portefeuille, alignant ainsi notre méthodologie avec les meilleures pratiques du marché.

De même, la méthodologie de notre agrégateur de données MSCI ESG couvre aujourd'hui une plus grande part des sociétés, notamment celle de petites et moyennes capitalisations, permettant une plus large couverture du portefeuille de la mutuelle.

Le rating du portefeuille est déterminé selon la notation MSCI, résumée comme suit :

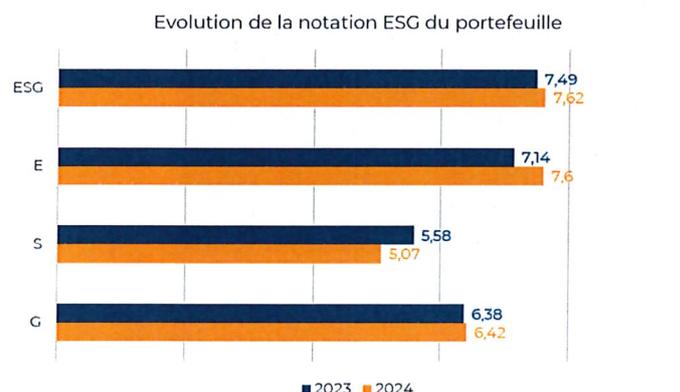
Notation MSCI ESG	
AAA	10 - 8,6
AA	8,5 - 7,1
A	7,0 - 5,7
BBB	5,6 - 4,3
BB	4,2 - 2,9
B	2,8 - 1,4
CCC	1,3 - 0

L'étude du portefeuille est réalisée à partir du fichier d'extraction du logiciel SALAMANDER au 31/12/2024.

- Parmi les 36 actions détenues en direct, 5 ne sont pas couvertes par MSCI ESG en raison de leur capitalisation boursière trop faible : Euroapi, Jacquet Metals, Prodways, Tikehau Capital et Transgène ;
- Sur les 31 obligations détenues en direct, une n'est pas suivie par MSCI ESG : LA MONDIALE 5.05% PERPÉTUEL, car son émetteur, AG2R - La Mondiale, n'est pas coté ;
- Parmi les 9 produits structurés, 2 ne sont pas couverts par MSCI ESG : La Mondiale 4% 02/05/2029 et Repack Allianz 3.80% 06/11/2031, l'émetteur Harp Issuer Public Limited n'étant pas coté ;
- Concernant les 7 OPCVM, l'analyse s'appuie sur la transparence des supports au 31/12/2024 ;
- Pour les 4 parts sociales, l'évaluation a été réalisée en prenant en compte leurs émetteurs respectifs.

La note ESG du portefeuille est de **7,62/10, soit une notation AA** :

- **La notation E** (Environnement - empreinte carbone, respect de la biodiversité et de l'eau, gestion des déchets, effort d'énergie renouvelable...) obtient une **note moyenne de 7.60/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI de **AA**.
- **La notation S** (Social - gestion des employés et des données personnelles, santé, qualité des produits...) obtient une **note moyenne de 5.07/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI de **BBB**.
- **La notation G** (Gouvernance - gestion du comité de direction, respect des parties prenantes, respect des règles comptables, éthique et transparence vis-à-vis des taxes...) obtient une note moyenne de **6.42/10**, soit un rating suivant la méthodologie MSCI de **A**.



NB : La note ESG du portefeuille n'est pas une moyenne des critères E, S et G. Les trois piliers sont calculés sur une base absolue. Elle prend en compte toutes les controverses. La note ESG est calculée en relatif, ajustée au risque spécifique du secteur.

Cette notation ne doit pas être directement comparée à celle d'autres structures identiques en raison des variations potentielles dans les notations fournies par d'autres agrégateurs de données. Son objectif principal est de fournir un référentiel de base et de permettre une comparaison dans le temps afin d'observer l'évolution des critères ESG.

A. Actions

Meilleure note ESG - Actions	Note	Poids portefeuille
Michelin	9,40	0,35%
Valeo	8,80	0,19%
TotalEnergies	8,50	0,21%
Alstom	8,50	0,22%
Compagnie des Alpes	8,50	0,50%

Moins bonne note ESG - Actions	Note	Poids portefeuille
Safran	3,30	0,65%
Renault	3,80	0,18%
Thales	4,40	0,80%
Pluxee	4,70	0,06%
Seb SA	4,90	0,15%

B. Obligations

Meilleure note ESG - Obligations	Emetteur	Note	Poids portefeuille
BANQUE POSTALE 3% 09/06/2028	La Banque Postale	9,80	0,77%
BANQUE POSTALE 3% PERP			0,65%
BANQUE POSTALE 3,875% PERP			1,49%
CNP ASSURANCES 4,75% PERPETUEL	CNP Assurance	9,70	0,76%
Société Générale 5,25% 06/09/2032	Société Générale	8,60	1,22%
TOTAL 2.625% PERPETUEL	TotalEnergies	8,50	0,78%
Credit Mutuel Arkea 3,25% 01/06/2026	Crédit Mutuel Arkéa	8,40	0,79%

Moins bonne note ESG - Obligations	Emetteur	Note	Poids portefeuille
Groupama 3,375 % 24/09/2028	CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA	6,20	1,55%
OATI 3,40% 25/07/2029	Republique Francaise	6,40	4,80%
BNP PARIBAS Subordonnee - BNP 2,375 02/17/25	BNP PARIBAS SA	6,80	1,18%
BNPP 2,75% 27/01/2026	CITIGROUP INC.	7,30	0,79%
BPCE 3,1% 17/02/27	BPCE	7,70	1,70%
BPCE 3,5% 28/10/2027			1,18%
BPCE 3,85% 25/06/26			0,35%
TOTAL 2.625% PERPETUEL			0,78%
TSR BPCE 3% - 19/07/2026			3,86%

C. OPCVM (moyenne pondérée)

Note ESG - OPCVM	Note	Couverture ESG	Poids portefeuille
Thematics Europe Selection RC FCP	8,14	99,3%	0,88%
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	7,70	99,5%	5,72%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	7,43	95,5%	0,68%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	7,27	88,6%	3,07%
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	7,21	94,6%	4,87%
ECOFI PATRIMOINE P	7,16	91,2%	2,26%
DNCA INVEST - CONVERTIBLES WI (EUR)	7,03	83,5%	1,93%

III. Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est évaluée à travers l'intensité carbone, permettant de mesurer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone.

Dans cette optique, l'indicateur pris en compte est le "GHG", qui désigne les gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère. GHG est l'acronyme anglais pour "Greenhouse Gas".

Les gaz à effet de serre sont des composés qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, contribuant ainsi au réchauffement climatique. Les principaux gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), ainsi que les gaz fluorés tels que les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC).

L'indicateur GHG mesure la quantité totale de ces gaz émis par une entreprise, une industrie, un pays ou toute autre entité contribuant aux émissions de GES. Il est utilisé pour évaluer l'impact environnemental de ces entités

et mesurer leur contribution au changement climatique. Les émissions de GES sont souvent exprimées en tonnes équivalent CO2 (tCO2e) afin de permettre une comparaison entre les différents types de gaz à effet de serre émis.

Empreinte carbone	Tonnes de CO2 par millions d'euros de CA		Couverture
	Scope 1 et 2	Scope 1, 2 et 3	
Mutuelle LMP	53,83	627,85	87,6%
Année N-1	98,93	746,32	76,8%

Pour rappel, les scopes 1, 2 et 3 sont définis par la méthodologie internationale du GHG Protocol.

- **Le scope 1** englobe les émissions directes de gaz à effet de serre produites par l'entreprise, telles que les émissions provenant de sources fixes de combustion (machines), de sources mobiles de combustion (flotte automobile), les émissions directes de procédés industriels ou les émissions issues des activités agricoles.
- **Le scope 2** couvre les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, comme la consommation indirecte d'électricité ou d'énergie provenant de sources externes.
- **Le scope 3** inclut toutes les émissions de gaz à effet de serre indirectes qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2, telles que les déplacements des employés, le transport de marchandises, etc. Contrairement aux données des scopes 1 et 2, qui sont généralement fournies directement par l'entreprise, les données du scope 3 sont principalement estimées.

A. Actions

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Intensité carbone	Poids portefeuille
Air Liquide	1233,5	2,40%
Veolia	670,7	0,16%
TotalEnergies	152,1	0,21%
Euroapi	81,5	0,0006%
Michelin	73,8	0,35%

B. Obligations

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Emetteur	Intensité carbone	Poids portefeuille
TOTAL 2.625% PERPETUEL	TotalEnergies	152,1	0,78%
BFCM 3% 11/09/2025	Banque Federative du Credit Mutuel	5,5	1,17%
Groupama 3,375 % 24/09/2028	Caisse Nationale De Reassurance Mutuelle Agricole Groupama	1,7	1,55%
LA MONDIALE 5,05% PERPETUEL	La Mondiale SAM	1,4	0,86%
BNP PARIBAS Subordonnee - BNP 2,375 02/17/25	BNP Paribas	1,3	1,18%
BNPP 2,75% 27/01/2026		1,3	0,79%

C. OPCVM (moyenne pondérée)

Principaux contributeurs en émission de Co2 (Scope 1 et 2)	Intensité carbone	Couverture du portefeuille	Poids portefeuille
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	1,3	99,4%	1,17%
Thematics Europe Selection RC FCP	50,2	99,3%	1,55%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	86,4	99,8%	0,86%
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	94,7	94,6%	1,18%
ECOFI PATRIMOINE P	104,7	62,2%	0,79%
DNCA INVEST - CONVERTIBLES WI (EUR)	123,8	84,1%	1,22%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	127,7	91,8%	3,07%

IV. Exclusions sectorielles

Une stratégie d'exclusion dans un portefeuille implique de prohiber le financement de certaines activités commerciales considérées comme contraires à l'éthique, préjudiciables à la société ou en violation des lois ou règlements.

La mutuelle LMP a mis à jour ses contraintes d'investissement en 2024, en appliquant un filtre d'exclusion sectoriel concernant cinq grands secteurs : l'alcool, le sexe, l'armement, le tabac et les jeux.

Nous avons identifié les principales entreprises opérant dans ces secteurs, dont le chiffre d'affaires représente plus de 0.5% de l'activité globale de la société. Nous avons pris en compte la transparence du portefeuille au 31.12.2024.

A. Secteur de l'armement controversé et non conventionnel

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire. L'armement peut servir à l'attaque et à la défense, à menacer et à protéger. Il peut donc être nécessaire au maintien de la paix mais, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité contraire au respect de la personne humaine et à l'éthique.

Cette analyse prend en compte le pourcentage le plus récent du chiffre d'affaires, ou le pourcentage maximum estimé, qu'une entreprise a tiré des systèmes d'armes, des composants et des systèmes et services de soutien.

Actions et obligations

Entreprise	% du CA	% du portefeuille
THALES SA	55,97	0,80%
SAFRAN SA	10,97	0,65%
ATOS SE	0,99	0,0027%

OPCVM

OPCVM	% de l'OPCVM	Actions	% du CA	% du portefeuille
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	0,96	Rheinmetall	64,98	0,01%
		Thales	55,97	0,01%
		Airbus	10,97	0,0004%
		Alten	4,99	0,01%
		Traton	1,98	0,02%
		Eiffage	0,99	0,03%
DNCA INVEST-CONVERTIBLES	0,23	Safran	10,97	2,98%
ECOFI ACIR POUR LE CLIMAT	0,74	Rheinmetall	64,98	0,02%
		Thales	55,97	0,01%
		Airbus	10,97	0,003%
		Alten	4,99	0,01%
		Eiffage	0,99	0,01%
ECOFI CONVERTIBLES EURO	1,17	Rheinmetall	64,98	5,03%
		Thales	55,97	0,02%
		Airbus	10,97	0,002%
		Safran	10,97	4,03%
		Alten	4,99	0,04%
		Traton	1,98	0,09%
		Eiffage	0,99	0,11%
ECOFI PATRIMOINE	0,73	Rheinmetall	64,98	0,30%
		Thales	55,97	0,02%
		Airbus	10,97	0,001%
		Safran	10,97	0,36%
		Alten	4,99	0,03%
		Parker Hannifin	4,99	0,24%
		SAP	4,99	0,48%
		Traton	1,98	0,07%
		Eiffage	0,99	0,11%

B. Secteur du tabac

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac est le premier vecteur de maladies chroniques non transmissibles. Toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Il est la première cause de décès évitable dans le monde et on estime que sept millions de personnes y succombent chaque année.

Pourcentage des revenus de l'année récente, ou pourcentage maximal estimé, qu'une entreprise a tiré de la distribution, de la vente au détail ou de la fourniture de produits essentiels à l'industrie de produits du tabac.

Actions et obligations

Entreprise	% du CA	% du portefeuille
CASINO, GUICHARD-PERRACHON	0,99	0,004%

OPCVM

OPCVM	% de l'OPCVM	Actions	% du CA	% du portefeuille
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	0,003	Symrise	0,99	2,29%
ECOFI PATRIMOINE	0,002	Symrise	0,99	0,25%
		Ashland	0,99	0,0498%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES	0,023	Symrise	0,99	3,40%
Thematics Europe Selection	0,017	Givaudan	0,99	1,44%

C. Secteur des jeux d'argent

Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent sont à l'origine de risques sociaux importants, notamment l'addiction et le surendettement. Le jeu devient en effet un problème quand le joueur a du mal à limiter les sommes mises ou le temps consacré au jeu, ce qui occasionne des effets délétères sur le joueur, ses proches et la communauté au sens large : rupture des liens familiaux, problèmes de santé physique ou psychologique, difficultés financières, conséquences judiciaires, chômage ou perte d'activité professionnelle, drogue, alcool...

Le pourcentage récent de revenus, ou le pourcentage maximum estimé, qu'une entreprise a tiré des activités commerciales liées au jeu.

Actions et obligations

Entreprise	% du CA	% du portefeuille
FDJ UNITED	96,16	0,29%

OPCVM

OPCVM	% de l'OPCVM	Actions	% du CA	% du portefeuille
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	0,0048	Orange	0,50	0,00%
ECOFI CONVERTIBLES EURO	0,0049	Orange	0,50	0,01%
Ecofi Patrimoine	0,0032	Orange	0,50	0,13%
Thematics Europe Selection	0,0168	Adyen	0,99	2,80%

D. Secteur de la pornographie

La pornographie entraîne la participation d'êtres humains à des activités dégradantes et elle est de nature à offenser la pudeur. La quantité et la nature des contenus sexuels dans les médias, notamment numériques, ne sont que peu contrôlés pour protéger les plus jeunes d'une exposition néfaste.

Le pourcentage récent du chiffre d'affaires, ou le pourcentage maximum estimé, d'une entreprise provient du divertissement pour adultes.

Actions et obligations

Entreprise	% du CA	% du portefeuille
FNAC DARTY SA	0,99	0,09%

OPCVM

OPCVM	% de l'OPCVM	Actions	% du CA	% du portefeuille
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	0,015	AT&T	0,99	0,0001%
		Illiad	0,99	0,02%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	0,016	AT&T	0,99	0,01%
		Illiad	0,99	0,02%
ECOFI CONVERTIBLES EURO	0,017	AT&T	0,99	0,00%
		Fnac Darty	0,99	1,55%
ECOFI PATRIMOINE	0,013	Illiad	0,99	0,08%
		AT&T	0,99	0,0004%
		Fnac Darty	0,99	0,19%
		Illiad	0,99	0,06%

E. Secteur du charbon

Le charbon est une source d'énergie fossile dont l'exploitation et la combustion engendrent des impacts environnementaux et sanitaires majeurs. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, il représente encore plus d'un tiers de la production mondiale d'électricité, bien que son usage soit l'une des principales causes des émissions de CO₂. Les centrales à charbon contribuent significativement à la pollution de l'air, à l'augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires, ainsi qu'au changement climatique. La mortalité évitable liée au charbon inclut les pathologies causées par la pollution de l'air, les accidents industriels et l'exposition aux particules fines.

Le pourcentage estimé du montant du revenu annuel dérivé de l'extraction et de l'exploitation du charbon thermique.

Aucune action, ni aucune fond ne dispose d'entreprises dont l'activité est impliquée dans ce secteur.

3. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

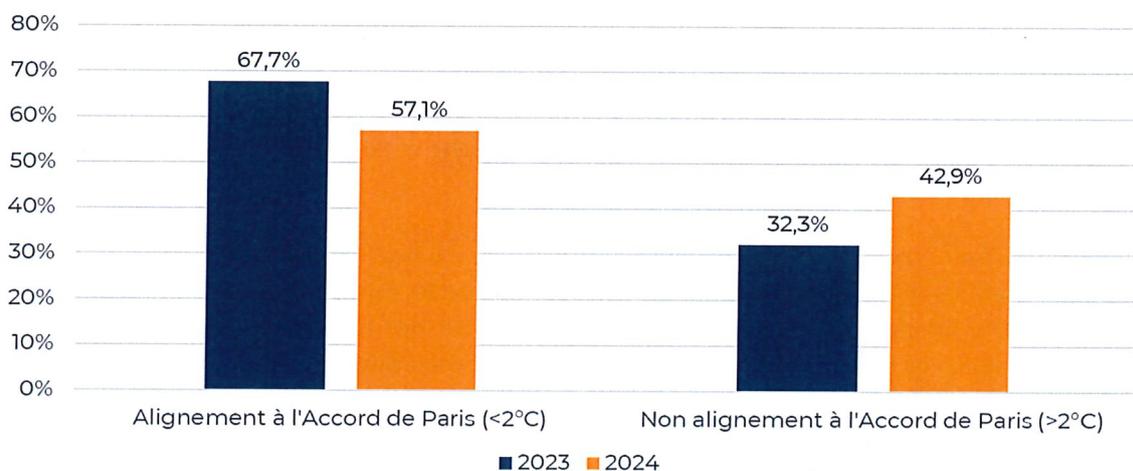
Les Accords de Paris, dont les traités ont été mis en application en 2016, ont pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à un maximum de 2 °C d'ici à 2100, par rapport au niveau préindustriel.

L'IPCC (International Panel on Climate Change - GIEC en français) a défini un budget total d'émissions de carbone à l'horizon 2100, qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Ce budget, ajusté chaque année en fonction des émissions réelles passées, était de 1 551 Gt CO₂ en 2021. Calculé à l'échelle de l'économie mondiale, ce budget permet d'attribuer à chaque entreprise un budget carbone spécifique.

Parallèlement, les émissions futures de chaque entreprise sont estimées en tenant compte des émissions passées, des secteurs d'activité et des décisions de gestion. Ces projections, ainsi que les budgets carbone individuels des entreprises, sont pondérées en fonction de l'investissement du portefeuille dans ces entreprises. Les projections d'émissions du portefeuille sont ensuite comparées à son budget carbone global, déterminant ainsi le niveau de sur ou sous-projection du portefeuille.

Les éléments ci-après indiquent si la hausse implicite de la température de l'entreprise (en 2100 ou après) est estimée à 2 degrés ou moins (niveau défini par l'Accord de Paris en 2016), si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement/sous-estimation des émissions de gaz à effet de serre pour l'entreprise analysée. L'augmentation implicite de la température est fondée sur les émissions projetées des portées 1, 2 et 3 de l'entreprise.

Entreprises présentes dans le portefeuille de la mutuelle LMP alignées ou non sur les principes généraux de l'Accord de Paris (contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel) :



Taux de couverture de 50.32%

Pour les OPCVM, nous avons déterminé le nombre de sociétés présentes dans le portefeuille qui respectent l'Accord de Paris par rapport à l'ensemble des sociétés pour lesquelles nous avons des données. La couverture moyenne des fonds s'élève à 48.77%.

OPCVM	% d'alignement à l'Accord de Paris	Couverture du portefeuille
ECOFI PATRIMOINE P	60,8%	37,3%
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	49,7%	47,0%
Thematics Europe Selection RC FCP	55,1%	54,1%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	47,0%	41,7%
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	56,7%	59,9%
DNCA INVEST - CONVERTIBLES WI (EUR)	50,0%	42,8%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	50,0%	48,1%

4. Stratégie d'alignement sur la biodiversité

Les activités des entreprises peuvent avoir des répercussions sur les espèces animales, les ressources naturelles et représenter des risques pour les populations. Afin d'évaluer ces risques de dégradation de la biodiversité, une notation a été établie pour les entreprises.

Cette notation, définie par MSCI et pouvant varier de 0 à 10, permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes fragiles.

NB : Dans le cadre de notre rapport ESG 2025, nous avons affiné notre méthodologie concernant la prise en compte des facteurs de biodiversité, en faisant évoluer notre indicateur lié à MSCI ESG. Nous avons opté pour l'indicateur MSCI "Biodiversity and Land Use Exposure Score" en remplacement du précédent "Biodiversity and Land Use Score" afin d'obtenir une couverture de données plus large et une évaluation plus représentative des risques liés à la biodiversité et à l'utilisation des terres.

En effet, l'ancien indicateur repose principalement sur des données déclaratives des entreprises, ce qui limite sa disponibilité lorsqu'elles ne communiquent pas suffisamment sur ces enjeux. À l'inverse, le nouvel indicateur intègre des analyses sectorielles et géographiques, permettant une estimation plus systématique du risque, y compris pour les entreprises qui ne publient pas directement ces informations.

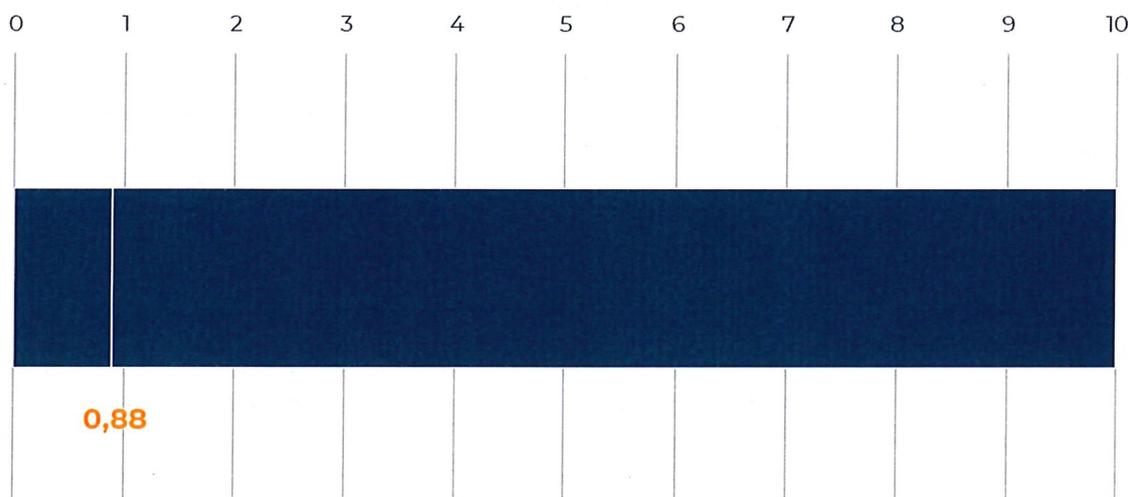
Ce changement nous permet ainsi d'avoir une vision plus complète et homogène du risque biodiversité sur l'ensemble du portefeuille."

Nous mesurons ainsi l'exposition d'une entreprise aux risques liés à la biodiversité et à l'utilisation des terres. Il prend en compte des facteurs sectoriels et géographiques pour évaluer dans quelle mesure une entreprise est susceptible d'être affectée par des enjeux environnementaux tels que la déforestation, la conversion des écosystèmes naturels ou l'impact sur les services écosystémiques. Cet indicateur est exprimé sur une échelle de 0 à 10 :

- 0 = Faible exposition → L'entreprise évolue dans un secteur ou une région avec peu d'enjeux en matière de biodiversité et d'utilisation des terres.
- 10 = Forte exposition → L'entreprise est fortement exposée à ces risques en raison de ses activités, de sa localisation ou de sa chaîne d'approvisionnement.

En utilisant cet indicateur, nous disposons d'une couverture plus large et d'une évaluation plus systématique du risque biodiversité, garantissant ainsi une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'analyse du portefeuille.

Notation du risque de dégradation de la biodiversité de la mutuelle LMP



Taux de couverture de 90.48%

La notation du risque de biodiversité du portefeuille de la mutuelle LMP est de 0.88/10. Le risque des entreprises lié à la biodiversité est donc assez faible.

OPCVM	Biodiversité	Couverture du portefeuille
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS 2	0,81	99,4%
DNCA INVEST - CONVERTIBLES WI (EUR)	1,66	84,1%
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	1,90	94,6%
Thematics Europe Selection RC FCP	1,92	99,3%
ECOFI PATRIMOINE P	2,09	61,9%
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	2,64	95,5%
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	2,78	88,6%

Annexe - Glossaire

Accord de Paris : l'Accord de Paris sur le réchauffement climatique a été approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). Cet accord vise à contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C.

Biodiversité : Cela désigne l'ensemble des êtres vivants, les écosystèmes dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre eux. Les entreprises peuvent constater des impacts potentiels de leurs opérations sur la biodiversité dans leurs zones d'exploitation, notamment sur :

- Les espèces animales, pouvant entraîner une réduction ou une disparition d'espèces ;
- Les ressources naturelles, exposées à la surexploitation et à l'épuisement ;
- Les populations, confrontées à la contamination des terres, à des impacts sur la santé, ainsi qu'à des pertes pour les industries de la pêche, du tourisme, etc.

Empreinte carbone : L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure à travers l'intensité carbone, permettant d'évaluer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone. Cette mesure consiste en une moyenne pondérée des émissions de carbone par le chiffre d'affaires des entreprises incluses dans le portefeuille. Elle est conçue pour être mesurable par rapport aux divers types de sociétés et aux différentes classes d'actifs.

ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : Le sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est ESG. Grâce à ces critères, il est possible d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes, y compris les salariés, les partenaires, les sous-traitants et les clients.

- **Le critère environnemental** prend en compte la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- **Le critère social** inclut la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la gestion de la chaîne d'approvisionnement (supply chain) et le dialogue social.
- **Le critère de gouvernance** vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

ISR (Investissement Socialement Responsable) : La démarche visant à appliquer les principes du développement durable à l'investissement est appelée l'investissement socialement responsable (ISR). Cette approche intègre la prise en compte des critères extra-financiers, tels que le respect de l'environnement, le bien-être des salariés au sein de l'entreprise et la bonne gouvernance au sein de celle-ci.

L'ISR vise à générer des rendements financiers tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement, en alignant les valeurs éthiques et sociales des investisseurs avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Scope 1 : Catégorie d'émissions carbone directes provenant des sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, qu'elle soit liée à la combustion ou aux processus.

Scope 2 : Catégorie d'émissions carbone indirectes liée à l'électricité ou à l'énergie consommée par l'entreprise.

Scope 3 : Catégorie d'émissions carbone couvrant toutes les autres émissions indirectes, incluant les sources non contrôlées par l'entreprise. 2 types de catégories existent : émissions amont, émission aval.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou « Règlement Disclosure » : L'objectif de cette réglementation est de favoriser la transparence des produits financiers durables distribués en Europe grâce à un cadre clair et défini. Elle introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers.

Elle classe les produits financiers de la façon suivante :

- Article 6 : produits financiers ne visant pas d'objectif d'investissement durable ou d'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales.
- Article 8 : produits intégrant des caractéristiques sociales ou environnementales.
- Article 9 : produits comportant des objectifs d'investissement durable.